

Séance du 11 juillet 2024

Délibération n° 3

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	11	18

Date de la convocation : 05 juillet 2024	L'an deux mille vingt quatre, et le onze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	--

**Présents** : Tous les membres en exercice sauf Mme Roselyne BONHOMME ayant donné procuration à M. Eric CEYTE, Mme Josette FAURE ayant donné procuration à M. Jean-Bernard CIVET, M. Roland GERENTON ayant donné procuration à Mme. Améline PICHON, Mme Marie-Hélène JULIEN ayant donné procuration à Jean-Louis GONNARD, M. Denis MARTEL ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Sandra ROUVIER ayant donné procuration à M. François VEROTS et Mme Louise VALOUR ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER.

**Absent** : Serge GIDON  
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RENOUVELLEMENT CONVENTION @LTITHEQUE**

Madame le Maire rappelle la mise en place de la plateforme @ltithèque proposant des œuvres filmiques, de la musique, la presse, des modules de formation numérique au public rosiérois.

Pour bénéficier de ce service, une participation annuelle indexée sur les chiffres de l'INSEE est demandée à la commune en fonction de son potentiel financier :

- 0,25 € par habitant et par an si son potentiel financier est inférieur ou égal à 850 € par habitant
- 0,30 € par habitant et par an si son potentiel financier est supérieur à 850 € par habitant

Pour information, la cotisation 2024 s'élèvera à : 376,28 € (avec une cotisation à 0,20 € de janvier à juillet et une cotisation à 0,30 € de août à décembre, pour un potentiel financier par habitant de 922,99 € et une base de population de 1 557 habitants)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le renouvellement du dispositif « @ltithèque » à la Médiathèque de Rosières
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et la charge de toutes les démarches concernant cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Les signatures sont au registre.  
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
.....  
du .....

Fanny SABATIER  
Maire

